



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur juridique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les employés et les ouvriers (84 % des salariés et 67 % des stagiaires) et les cadres (7 % des salariés et 5 % des stagiaires) accèdent proportionnellement moins à la formation que les autres catégories sociales.

En revanche, les professions intermédiaires en bénéficient nettement plus (10 % des salariés et 28 % des stagiaires).

Les femmes, 71 % des stagiaires et 70 % des salariés, sont dans une situation équilibrée.

Les salariés à temps complet sont dans une situation favorable (81 % des salariés et 87 % des stagiaires).

Profil des stagiaires du « Plan de formation »

Répartition des stagiaires par catégorie sociale

Catégorie sociale		
Cadres	5 %	32 %
Professions intermédiaires	28 %	17 %
Employés-ouvriers	67 %	50 %
Total	100 %	100 %

Répartition des stagiaires par genre

Genre		
Femme	71 %	75 %
Homme	29 %	25 %
Total	100 %	100 %

Répartition des stagiaires par temps de travail

Temps de travail		
Temps complet	87 %	89 %
Temps partiel	13 %	11 %
Total	100 %	100 %



MOBILISATION IMPORTANTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Sur le dispositif du Plan de formation, le taux d'entreprises formatrices est élevé (70 %).

Le taux d'accès à la formation des salariés est également très important, la très grande majorité d'entre eux a eu accès à au moins une formation au cours des trois dernières années (69 %).

Le contrat de professionnalisation est utilisé par 1 entreprise sur 4.

La période de professionnalisation est un dispositif très utilisé par les études d'huissiers de justice.

Volet « Professionnalisation » et « Plan de formation »

Dispositif de formation	Taux d'entreprises formatrices	Taux d'accès des salariés à la formation
Plan de formation	70 %	69 %
Contrat de formation	24 %	16 %
Période de professionnalisation	48 %	25 %



Deux indicateurs sont mesurés en moyenne sur 3 ans (2012-2013-2014) :

- ① le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des 3 dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des 3 ans sans double compte) ;
- ② le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des 3 dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des 3 ans sans double compte).